Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 011-211104419-20250402-002025012-DE

République Française
Département de l'Aude

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 avril 2025

Le 02 avril 2025 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
26/03/2025

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	18	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Présents :
ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MATUTANO Céline, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.
Procurations :
AYMAR Patrick à ACACIO Nathalie.
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier.
IMBERNON Marie à CABROL Christian.
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.
Excusé : LOPEZ Quentin.
Secrétaire de séance :
MATUTANO Céline.

N°2025-012 Compte financier unique 2024 (CFU). Budget Gendarmerie.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats du bilan, et le compte de résultat synthétique et de taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Dans les séances où le CFU est débattu, le conseil municipal élit son président de séance.
Le conseil municipal élit à l'unanimité M. Fraticola Gérard.

Le CFU 2024 présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	**127 411,51 €**
Recettes :	**164 121,68 €**
Solde d'exécution :	**+ 36 710,17 €**
Excédent Reporté 2023 :	**+ 114 750,91 €**
Excédent Global de Clôture :	**+ 151 461,08 €**

Section d'investissement :

Dépenses :	**29 729,51 €**
Recettes :	**85 483,61 €**
Solde d'exécution :	**+ 55 754,10 €**
Déficit reporté 2023 :	**- 85 483,61 €**
Excédent Global de Clôture :	**- 29 729,51 €**

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le
ID : 011-211104419-20250402-002025012-DE

R.A.R : **0 €**

Besoin de financement **:**

Considérant les éléments susvisés ;
Monsieur le Maire se retirant au moment du vote ;

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

Le Compte financier unique 2024 de la gendarmerie de Vinassan est **ADOPTÉ** comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	**127 411,51 €**
Recettes :	**164 121,68 €**
Solde d'exécution :	**+ 36 710,17 €**
Excédent Reporté 2023 :	**+ 114 750,91 €**
Excédent Global de Clôture :	**+ 151 461,08 €**

Section d'investissement :

Dépenses :	**29 729,51 €**
Recettes :	**85 483,61 €**
Solde d'exécution :	**+ 55 754,10 €**
Déficit reporté 2023 :	**- 85 483,61 €**
Excédent Global de Clôture :	**- 29 729,51 €**
R.A.R :	**0 €**

Besoin de financement **:**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Le Président de séance CFU
Gérard FRATICOLA

MAIRIE de VINASSAN 11110

« Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr